



# BUREAU RESTREINT DU COMITE DE DIRECTION

## PROCES-VERBAL

---

REUNION du 23 AOUT 2021 PAR EMAIL

---

**Présidence:** GALLÉ Philippe.

---

**Présents :** BASTGEN Patrick, BONNET Philippe, BROSSARD Christophe, CHEVALLIER Martine, MICHAU Gilles

---

**Assiste :** DURAND Fabrice (Directeur Administratif).

---

### 1.1- Crise sanitaire

Compte tenu du décret de loi du 19 juillet 2021, le pass sanitaire est étendu aux lieux de loisirs et de culture accueillant au moins 50 personnes à compter du 21 juillet.

Le pass sanitaire consiste à présenter un test PCR/antigénique négatif ou un test PCR positif attestant du rétablissement de la Covid ou encore une attestation de vaccination avant d'entrer dans un lieu ouvert au public. Il permet la dispense du port du masque mais les protocoles sanitaires demeurent toujours applicables. Parmi les lieux mentionnés dans le décret, on trouve les établissements recevant du public (E.R.P .) couverts ou de plein air. Ainsi, le Bureau décide de la vérification du pass sanitaire à compter du lundi 30 août :

- tous les participants des réunions de commissions réalisées en présentiel, devront être titulaires du Pass Sanitaire, ainsi que les éventuels visiteurs.
- le contrôle des Pass sanitaires, durant la période d'application du dispositif, sera assuré par le Président de la Commission concernée ou son représentant, ainsi que les personnes ci-dessous citées.
- lorsque cela est possible, il devra être privilégié le mode de fonctionnement en visioconférence.
- le registre Cellule COVID District 37 sera complété. Sont autorisés à scanner le pass sanitaire des personnes entrant dans le District avec l'application « TousAntiCovidVérif » : Fabrice DURAND, Maria COURTAULT, Florence MERIOT, Patrick BASTGEN, Philippe GALLE ainsi que tous les présidents de Commissions de District.

Christophe BROSSARD est cependant défavorable à l'application du Pass sanitaire telle que le demande la FFF pour accéder aux stades et pour l'organisation des rencontres.

### 1.2 Vie des commissions

Le Bureau étudie les candidatures des personnes dans des commissions départementales :

- 1 - candidature de M. GIRAUDON Julien pour être Délégué Officiel du District.
- 2 – candidature de M. LAURENT Jean Claude à la Commission d'Appel de Discipline
- 3 – candidature de M. POEZEVARA Marc à la Commission Départementale de Promotion de l'Arbitrage (CDPA)

Considérant que les responsables de commission ont donné un avis favorable respectif à ces candidatures, Le Bureau donne un avis favorable à ces trois candidatures à la condition que ces personnes soient licenciées FFF dans un club d'Indre-et-Loire ou auprès du District.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Patrick BASTGEN  
Secrétaire général

Philippe GALLÉ  
Président